

Révisons le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat est un indicateur central de l'économie des ménages, particulièrement mis en avant dans le contexte français pour mesurer la capacité des citoyens à consommer.

1. Définition et modalité de calcul du pouvoir d'achat

Définition

Le pouvoir d'achat représente le volume de biens et de services qu'un revenu permet d'acquérir.

Sa variation repose sur l'équilibre entre deux indicateurs :

- **Le Revenu Disponible Brut (RDB)** : C'est ce qui reste aux ménages après l'intervention de l'État. On le calcule ainsi : Revenus primaires (travail et patrimoine) + Prestations sociales (redistribution) - Impôts directs (IR, CSG, etc.).
- **L'Indice des Prix à la Consommation (IPC)** : Il mesure l'évolution du prix d'un "panier de consommation moyen" (environ 390 000 produits suivis chaque mois par l'Insee).

Calcul du pouvoir d'achat

$$\text{Variation du pouvoir d'achat} = \text{Variation du RDB} - \text{Variation de l'IPC}$$

2. L'analyse du niveau de vie: le rôle de l'Unité de Consommation (UC)

L'analyse globale du pouvoir d'achat peut être trompeuse car elle ne tient pas compte de l'évolution de la taille des familles. On utilise donc les unités de consommation pour comparer les niveaux de vie :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage.
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus.
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pourquoi c'est important ? Le nombre de ménages augmente plus vite que la population (divorces, vieillissement), ce qui peut faire baisser le pouvoir d'achat individuel même si le revenu global du pays augmente. En 2022, par exemple, le pouvoir d'achat par UC a baissé de 0,2 % alors que le RDB global progressait.

3. Les limites de la mesure statistique

Il existe souvent un décalage entre les chiffres officiels et le ressenti des ménages pour plusieurs raisons :

- ❖ **Le poids du logement** : Dans le calcul de l'IPC, le logement ne pèse que 14 %, alors qu'il représente en réalité environ 26 % des dépenses des ménages. De plus, les remboursements de prêts immobiliers sont exclus car considérés comme un investissement.
- ❖ **Le revenu arbitral** : C'est le revenu restant une fois les dépenses pré-engagées (loyer, abonnements, cantine, assurances) payées. Ces dépenses contraintes sont passées de 12,6 % du RDB en 1960 à près de 30 % aujourd'hui (et jusqu'à 60 % pour les plus modestes), réduisant la liberté réelle d'achat.
- ❖ **L'inflation perçue** : Les consommateurs sont plus sensibles à la hausse des prix des achats fréquents (carburant, alimentation) qu'à la baisse du prix de biens durables achetés rarement (électroménager).

4.Évolutions historiques du pouvoir d'achat

- ❖ Les Trente Glorieuses : Gains élevés de pouvoir d'achat (4 à 6 % par an).
- ❖ Période 2000-2008 : Gains dynamiques (1,5 à 2,5 %) portés par la baisse du chômage.
- ❖ Période récente (depuis 2020) : Marquée par le COVID-19, la guerre en Ukraine et la guerre au Moyen Orient. Plusieurs pic inflationnistes ont impacté le pouvoir d'achat